

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021
DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MARCHE-AVEC »

L'assemblée générale annuelle des « Amis du Marche-Avec » s'est réunie le 20 mai 2021, de 17 à 19 h au Camping Le Cabellou Plage, 89 Avenue du Cabellou, 29900 Concarneau.

Etaient présents et ont signé le registre de présence : 27

Avaient donné un pouvoir : 11

Excusés : La représentante de la municipalité de Concarneau.

La présidente Catherine Le Blanc remercie les participants qui se sont déplacés malgré les conditions difficiles liées au covid et à la météo. Elle se réjouit de pouvoir enfin réunir une assemblée générale en « présentiel », plusieurs fois reportée mais qu'il était indispensable de réunir physiquement compte tenu des évènements particuliers de l'année 2020 et de la nécessité que tous puissent s'exprimer sur les difficultés ressenties.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1/ Présentation du rapport moral et du rapport d'activité 2020 :

A la demande de la présidente, Daniel Lourau, secrétaire par intérim, donne lecture du rapport moral et d'activité de l'année 2020 (voir annexe en fin de texte)

Au cours du débat qui suit, plusieurs sujets sont évoqués par les participants, notamment :

- La nouvelle convention avec la mairie (développée avec la présentation du budget),
- Les conclusions à tirer et précautions à prendre pour éviter qu'une nouvelle avarie de même nature que celle du se reproduise à l'avenir,
- La question des responsabilités et assurances de l'association en cas de responsabilité dans ce type d'évènement,
- Le défaut de communication de la part du CA, ressenti par plusieurs membres de l'association au cours de cette longue période d'inactivité.

Des réponses circonstanciées sont apportées à ces différentes questions par les membres du CA, qui rappellent notamment que huit messages d'information ont été adressés aux adhérents au cours de cette période, et que les conditions de confinement, gérées par une équipe au demeurant très réduite dont l'objectif essentiel était la remise en état du Marche-Avec, ne permettaient pas d'être très réactifs et d'animer la convivialité entre les membres de l'association. Le CA reconnaît toutefois un certain manque de communication et comprend qu'il ait été mal ressenti par certains adhérents. Ces différentes questions seront prises en considération par les futurs administrateurs.

2/ Rapport financier et approbation des comptes 2020 :

Claire Fresson, trésorière par intérim, présente ensuite les comptes de l'exercice 2020 et le budget de 2021 (voir pièce jointe)

Au cours de cette présentation, différentes précisions sont apportées notamment sur la **convention avec la mairie** (point 5 de l'ordre du jour) et la répartition des dépenses entre l'association et la municipalité (voir plus haut).

L'assemblée adopte ensuite à l'unanimité :

- Le principe de fixation de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année,
- Les comptes de l'exercice 2020,
- Le budget 2021,
- **Le maintien à 30 € de la cotisation annuelle** (point 3 de l'ordre du jour)

3/ Présentation de la situation du bateau et des travaux à réaliser dans les deux ans :

Bertrand Aury, chef de bord et responsable de la commission « entretien » présente la situation :

- Le moteur est en parfait état de marche après réparation,
- Suite à un courrier envoyé en juin 2020 par le charpentier qui a travaillé sur le bateau depuis 4 ans, la coque, au moins les œuvres vives, doit être décapée dès la fin de la saison de navigation 2021 pour constater l'état de certains bordés douteux et les réparer si nécessaire. A titre d'information, un « gommage » de coque coûterait 2500 € et serait à la charge de la mairie selon la convention évoquée plus haut.
- Le hiloire du roof, qui présente des fuites, doit être également réparé.

4/ Activités nautiques envisageables en 2021 :

Bertrand Aury évoque ensuite les conditions particulières et limitées des activités nautiques envisageables en 2021 :

- Un seul chef de bord (lui-même) est actuellement disponible.
- Deux autres membres de l'association, Bruno Laborie et Pascal Esposito sont candidats pour devenir CDB et sont en cours de formation par B Aury.
- L'effectif autorisé à bord était jusqu'à présent limité à 6 personnes, mais il peut augmenter dans la limite de 10 à compter du 19 mai.
- Les anciens équipiers, même expérimentés, doivent être re-formés après 18 mois sans navigation,
- Les manifestations de vieux gréements sont rares en 2021 et le Marche-Avec naviguera à proximité de Concarneau, son port d'attache.
- Les navigations devront notamment faire une place aux jeunes actifs, qui ne sont souvent disponibles que le week-end.

5/ La présidente propose enfin de procéder à l'élection du nouveau conseil d'administration.

S'étaient déjà déclarés candidats : Bertrand Aury, Philippe Crauk, René Gasnier, Daniel Lourau et Jean-Guy Michard : les quatre présents exposent les raisons particulières et dans certains cas les limites de leur engagement.

Parmi les autres membres présents ou représentés, Catherine Loury se déclare candidate en précisant qu'elle souhaite limiter sa responsabilité à l'animation de la page facebook ou autre aspect communication de l'association.

Isabelle Calvez présente également la candidature de Jacques Maigret, vice-président de l'association des Amis du Musée de la Pêche.

A l'issue d'un vote à main levée, ces sept candidats sont élus à l'unanimité moins un vote contre et deux abstentions.

La séance est levée à 18h45.

Annexe

Rapport moral et d'activité 2020

Chers Amis, L'année 2020 aura été inhabituelle et difficile pour tous, mais aussi pour le « Marche-Avec » et les membres de notre association.

En effet, le confinement imposé au printemps par la pandémie mondiale nous a non seulement privés de navigation au moment où chacun d'entre nous aspirait au grand air du large et au partage des manœuvres, mais il a indirectement provoqué une avarie grave du bateau, elle-même à l'origine d'une très longue immobilisation qui a, à son tour, engendré une crise morale et de nombreuses démissions parmi nos responsables.

Rappelons brièvement les faits :

Le 22 février, le bateau est remonté au « Port à sec » en vue des travaux de carénage habituels par les membres de l'association, auxquels s'ajoutent un démâtage qui n'avait pas été effectué depuis 6 ans, une révision générale du gréement, et la réfection du tableau arrière par le charpentier Brice Chabat qui avait déjà assuré, l'année précédente, celle des pavois.

Le 17 mars, l'annonce du confinement interrompt tous les travaux en cours et interdit l'accès au « Marche-Avec » pour une durée qui s'étendra sur 2 mois, jusqu'au 11 mai 2020. Au cours de cette période, le bois des œuvres vives se dessèchera plus que de coutume, provoquant un phénomène dit « écliage » qui crée entre les bordés des espaces susceptibles d'entraîner des voies d'eau avant que le bois ne regonfle. Ce phénomène était connu et maîtrisé chaque année après des mises au sec de quelques

semaines ; il devenait plus difficile à estimer et contrôler au bout de trois mois et demi, à l'issue du confinement et de l'achèvement des travaux sur le tableau arrière.

Le 6 juin, le bateau est remis à l'eau après un contrôle et un recalfatage des bordés par le charpentier et les membres présents de l'association. Chacun est prêt à affronter des entrées d'eau importantes qui seront pompées et contrôlées pendant 24 à 48h. Mais les entrées d'eau sont massives, le moteur cale peu après sa mise en route et un envahissement plus grave n'est évité qu'avec l'aide d'un bateau voisin, des pompiers et de la présence d'esprit des membres de l'association présents.

Sécurisé au ponton lourd, à sa place habituelle, avec un moteur en avarie susceptible d'avoir aspiré de l'eau de mer par une prise d'air, le « Marche-Avec » a dû rester immobilisé le temps que soient obtenus le rapport de l'expert maritime, le devis de réparation, la réponse (négative) de l'assurance, la réunion des financements nécessaires en accord entre notre association et la mairie, propriétaire du bateau, puis la réparation elle-même. Cette période a duré du jour de l'avarie jusqu'à décembre 2020, interdisant toute possibilité de navigation, d'entraînement et de participation à la vie du port de Concarneau pendant toute la saison habituelle.

Il est bien évident qu'une telle situation crée des incertitudes, des tensions et des divergences de points de vue qui ont provoqué, par étapes successives, un manque de dynamique de groupe et de participation aux différentes commissions, l'éloignement ou la démission de plusieurs chefs de bord, puis celle de plusieurs administrateurs, jusqu'à la démission du président Rolland Duclos lui-même en novembre dernier. Et cette crise de confiance a eu bien évidemment des répercussions au sein des membres de l'association qui pouvaient s'interroger à juste titre sur l'inactivité du « Marche-Avec ».

Pourtant, cette crise a été prise en mains et gérée aussi bien que possible par un petit groupe de quatre administrateurs et l'unique chef de bord resté à poste, qui ont repris les fonctions vitales des membres du bureau, géré les devis, les travaux, les financements, les relations avec la mairie et la remise en ordre générale du bateau et de son armement, jusqu'à aboutir à la situation actuelle que l'on peut résumer ainsi :

- Un bateau réparé et prêt à naviguer,
 - Une situation de trésorerie serrée mais saine,
 - Un financement clarifié et assuré pour les années à venir,
 - Une relation confiante et efficace avec les responsables de la mairie et la nouvelle équipe municipale qui a su prendre ses responsabilités d'armateur.
- Mais le redressement n'est pas achevé, car il reste trois défis majeurs à affronter :
- Retrouver la confiance et l'enthousiasme des membres de l'association, prêts à prendre le relais et s'investir dans le futur conseil d'administration,

- Reconstituer des commissions auxquelles chacun pourra participer selon ses envies et ses compétences,
- Enfin et surtout, susciter des candidatures aux fonctions et responsabilités de chefs de bord, sans lesquels le plus beau

bateau du monde restera toujours un joli rêve le long du quai.